

Le diocèse de Versailles n'accorde aucune subvention au MRJC

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Diocèses](#), [Perepiscopus](#), [Points non négociables](#), [Relativisme](#)

Date : 26 février 2018



A un diocésain qui demandait si son diocèse finançait le MRJC, le service communication du diocèse de Versailles a répondu :

Le diocèse de Versailles n'accorde à ce mouvement aucune subvention. Les organismes qui bénéficient du soutien du diocèse - participations plutôt limitées de quelques centaines à quelques milliers d'euros- sont essentiellement des congrégations religieuses qui effectuent un service auprès du diocèse et à qui nous demandons une lisibilité sur leurs comptes, la Délégation Catholique pour la Coopération par le biais de laquelle un certain nombre de jeunes et d'adultes du diocèse partent en mission chaque année, la communauté des sourds de notre diocèse, ainsi que certains diocèses de la Province Ecclésiastique de Paris (Saint-Denis, Meaux ou Pontoise) : nous leur

demandons également des comptes précis sur l'utilisation de la subvention reçue de notre part.

Soucieux de la bonne utilisation des dons des fidèles, Mgr **Aumonier** accorde des subventions limitées et veille à en contrôler l'utilisation. Il suit de très près la mise en garde de la Conférence des Évêques de France à la MRJC afin de s'assurer que tout mouvement subventionné respecte l'enseignement de l'Église.

Le Denier de l'Eglise est en majorité utilisé pour nos prêtres et nos prêtres âgés, la pastorale au profit des paroisses et pour les paroisses elles-mêmes (aide au fonctionnement quotidien et à l'entretien immobilier).